



ÉTAT DES ZONES PROTÉGÉES DE L'ONTARIO

Utilisation récréative et activités patrimoniales traditionnelles de plein air

2021

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

Utilisation récréative et activités patrimoniales traditionnelles de plein air

Cet indicateur résume les possibilités d'exercer des activités récréatives et patrimoniales traditionnelles de plein air pour les visiteurs des parcs provinciaux et des réserves de conservation.

État



État : Bon



Tendance (à long terme) : En amélioration

Pourquoi est-ce important?

La *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation (LPPRC)* énonce des objectifs visant l'offre de possibilités d'activités récréatives de plein air et d'activités patrimoniales traditionnelles de plein air dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation de l'Ontario.

- **Parcs provinciaux** : « Offrir des possibilités d'activités récréatives de plein air qui sont durables sur le plan écologique et encourager les retombées économiques de telles activités. »
- **Réserves de conservation** : « Offrir des possibilités d'utilisation du territoire qui sont durables sur le plan écologique, y compris des activités patrimoniales traditionnelles de plein air et leurs retombées économiques. »

Il est important de garder la trace tant du nombre de possibilités (p. ex., emplacements de camping, sentiers, occasions de pêche) que, si possible, du nombre de visiteurs qui cherchent à participer à ces activités. Comme Parcs Ontario a un double mandat de protection et de loisirs, cette mesure nous permet de comprendre la demande relative aux possibilités récréatives et les pressions potentielles de l'utilisation humaine sur les environnements naturels protégés. Les renseignements donnés par cette mesure permettent de comprendre l'offre par Parcs Ontario de possibilités d'activités récréatives, de tourisme et patrimoniales de plein air dans un éventail de cadres.

Comment exerçons-nous une surveillance?

Nous dénombrons les possibilités offertes aux visiteurs au fil du temps.

- **Possibilités d'activités récréatives** : Bien que de nombreuses possibilités soient offertes dans l'environnement naturel des parcs provinciaux et des réserves de conservation (baignade, canotage, randonnée, etc.), cette mesure se concentre sur l'infrastructure aménagée des sentiers et les occasions d'activités de plus d'une journée, comme les emplacements de camping et les installations d'hébergement avec toiture.
 - **Possibilités d'activités sur plus d'une journée** : Nous dénombrons les emplacements de camping (camping automobile et camping en arrière-pays) de la publication *Statistiques sur les parcs de l'Ontario* en fonction des échelles spatiales requises. Le nombre d'emplacements de camping aménagés est le nombre d'emplacements de camping automobile. Ces chiffres proviennent de la publication *Statistiques sur les parcs de l'Ontario* et de feuilles de calcul. Le nombre d'emplacements de camping en arrière-pays et d'hébergements avec toiture provient d'une base de données interne de Parcs Ontario. Les hébergements avec toiture comprennent les cabanes, les chalets, les pavillons, les yourtes, les abris à paroi souple et les emplacements avec roulotte.
 - **Sentiers** : La longueur des sentiers est déterminée en calculant le nombre de kilomètres de sentier officiel ou autorisé que les visiteurs peuvent parcourir.

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

- **Activités patrimoniales traditionnelles de plein air** : Nous rendons compte du nombre de parcs provinciaux et de réserves de conservation qui proposent des possibilités de chasse récréative, qui contiennent des plans d'eau offrant des possibilités de pêche récréative et dans lesquels le piégeage commercial est autorisé.

Nous rassemblons aussi les données sur les visites dans les parcs provinciaux opérationnels et mesurons les utilisations moyennes des divers types de visiteurs au fil du temps.

- **Nombre de visiteurs (automobilistes-campeurs, visiteurs diurnes et campeurs en arrière-pays) dans les parcs provinciaux opérationnels** : Nous dénombrons le nombre total de visiteurs, le nombre total de visiteurs en fréquentation diurne, le nombre total de permis quotidiens de véhicule, le nombre total de permis saisonniers de véhicule, le nombre total de permis d'autobus, le nombre total de campeurs, le nombre total de nuits de camping et le nombre total de nuits de camping en arrière-pays.

Données

Nombre de possibilités d'activités récréatives

- **Possibilités de plus d'un jour dans les parcs provinciaux**

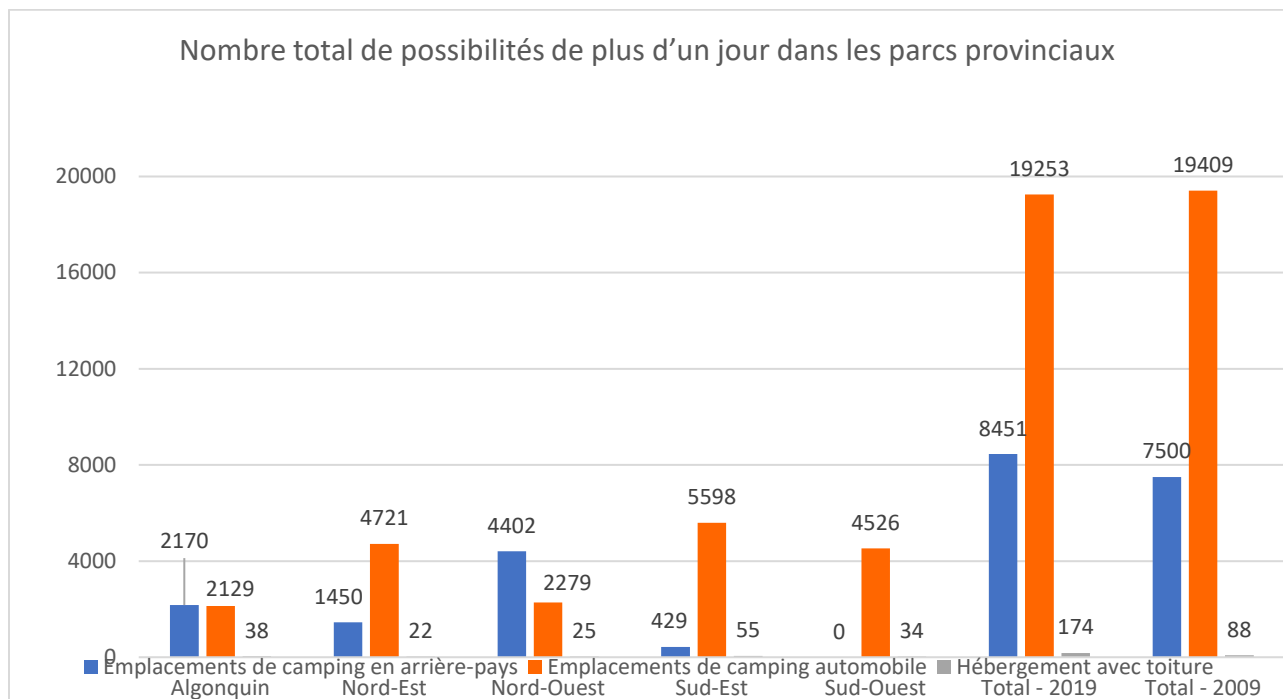


Figure 1 – Nombre total de possibilités de plus d'un jour dans les parcs provinciaux

- **Sentiers dans les parcs provinciaux**

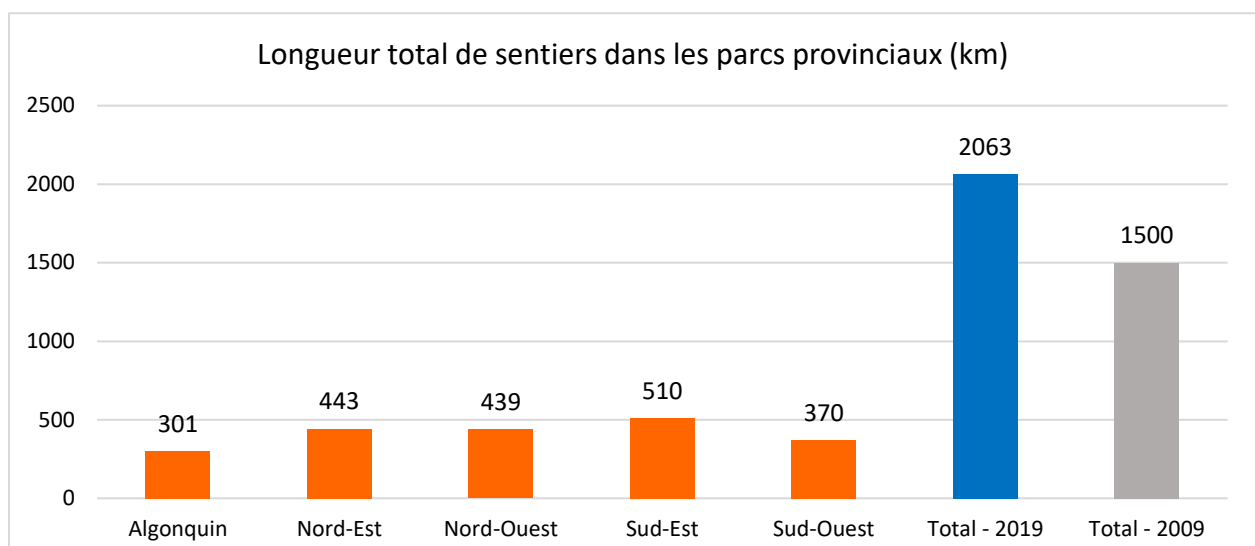


Figure 2 – Longueur totale (km) de sentiers dans les parcs provinciaux

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

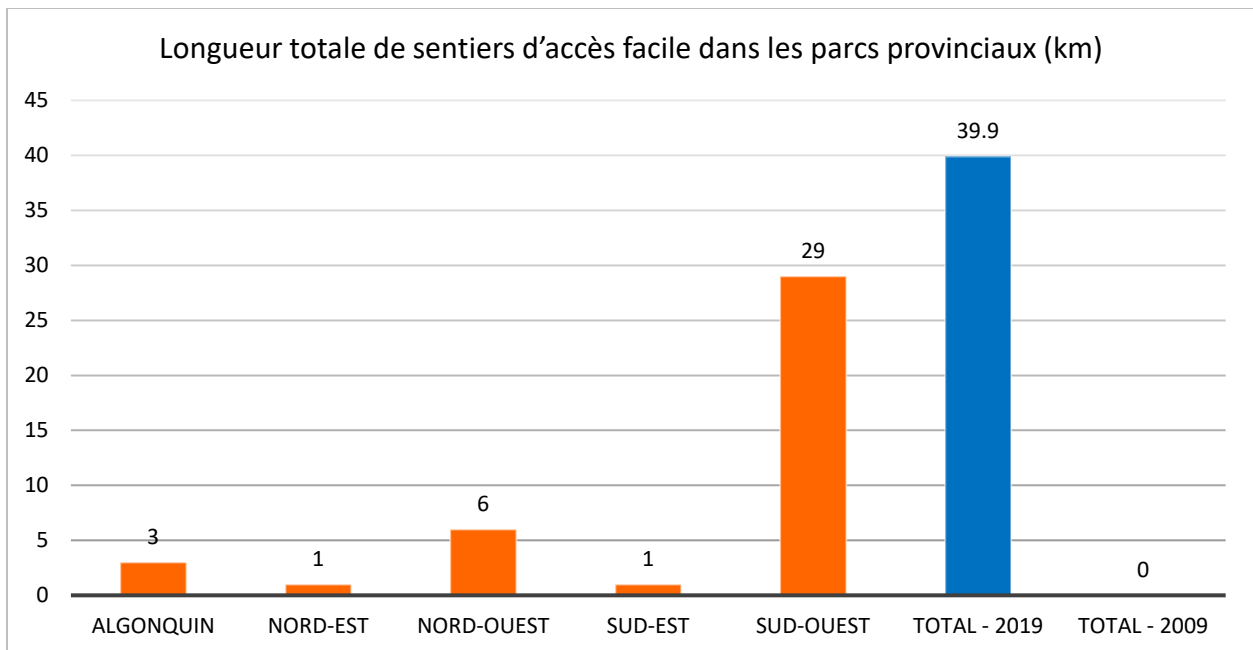


Figure 3 – Longueur totale (km) de sentiers d'accès facile dans les parcs provinciaux

- **Activités patrimoniales traditionnelles de plein air**

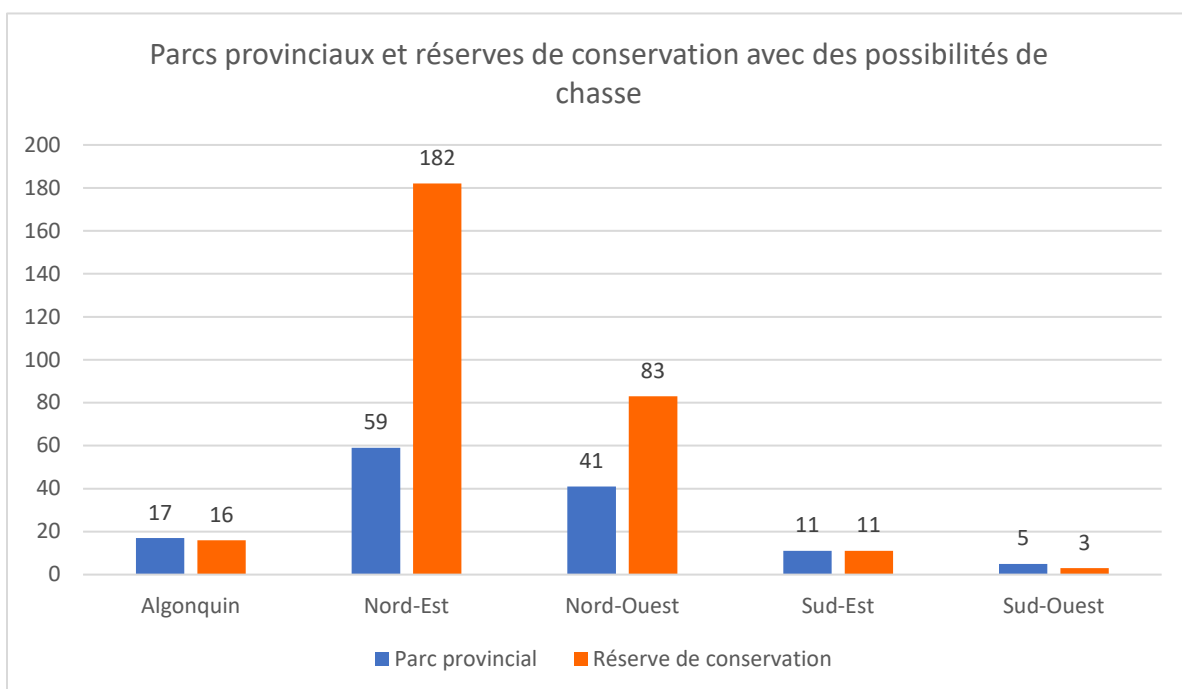


Figure 4 – Parcs provinciaux et réserves de conservation avec des possibilités de chasse récréative

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

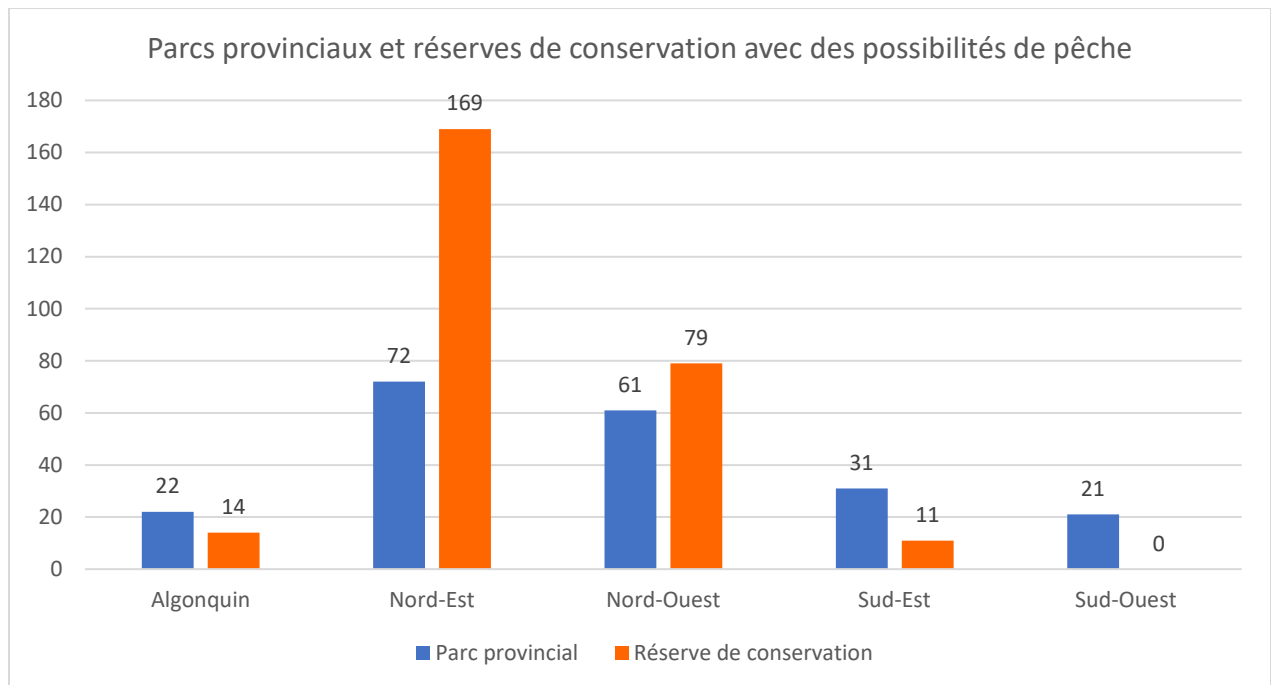


Figure 5 – Parcs provinciaux et réserves de conservation avec des possibilités de pêche récréative

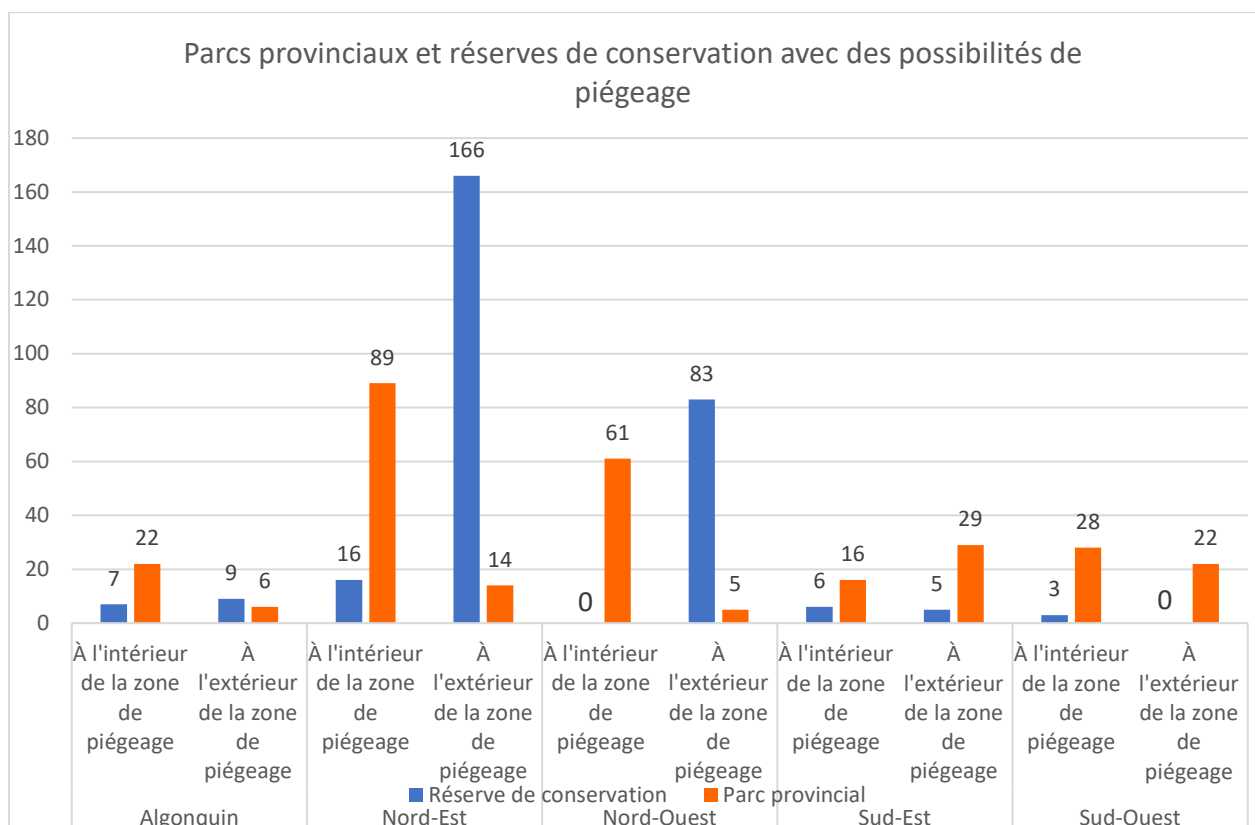


Figure 6 – Parcs provinciaux et réserves de conservation avec des possibilités de piégeage commercial

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

Visites

- Parcs provinciaux opérationnels

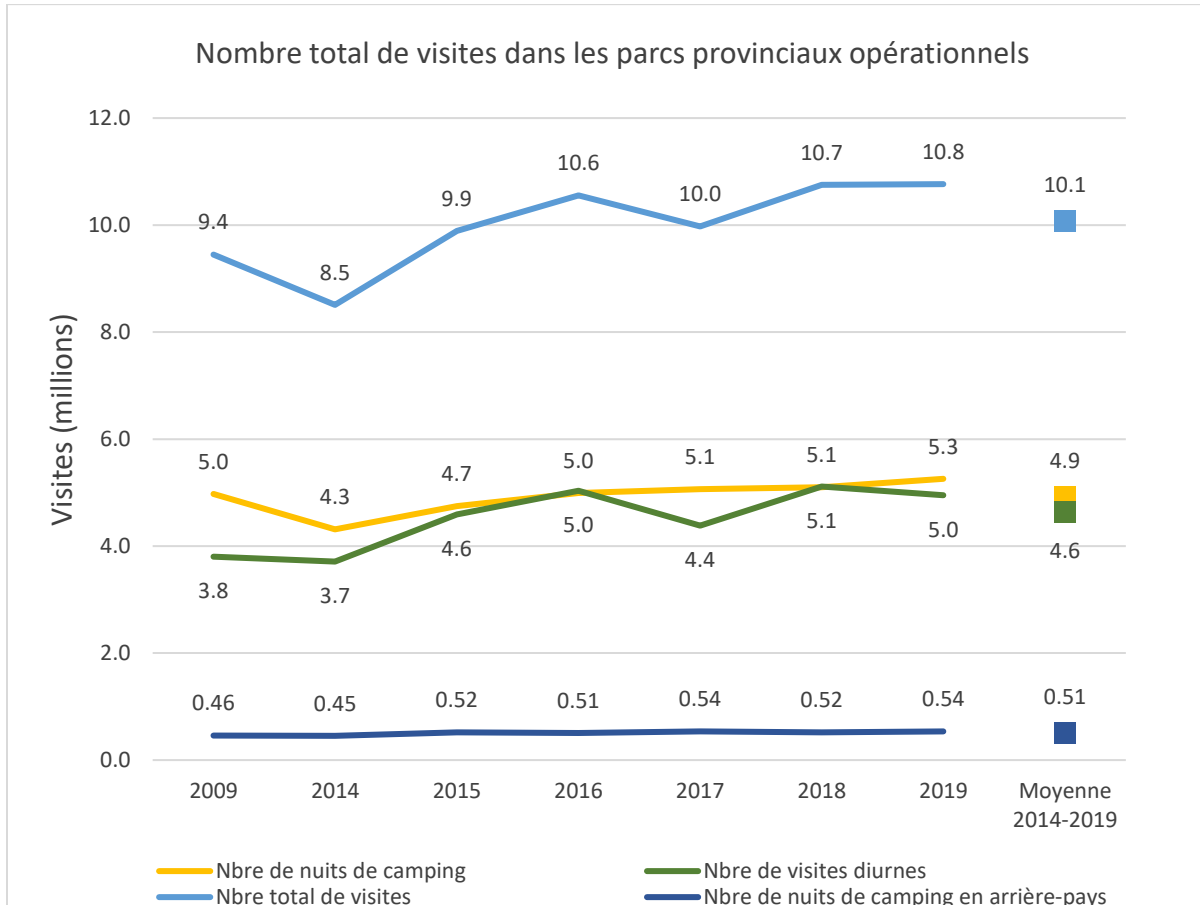


Figure 7 – Nombre total de visites (en millions) dans les parcs provinciaux opérationnels

La situation actuelle

Possibilités d'activités récréatives

Parcs Ontario offre une grande diversité d'occasions d'activités récréatives dans l'ensemble du réseau des parcs. La fluctuation des totaux au fil du temps pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs comme le retrait ou la création de possibilités en réponse à l'offre et à la demande, et la disponibilité de l'information.

Le nombre total de possibilités de plus d'un jour a augmenté en 2019, avec des modifications de la répartition entre les différentes sortes de possibilités : emplacements de camping automobile, hébergements avec toiture et terrains de camping en arrière-pays. En 2019, 19 253 emplacements de camping automobile étaient offerts, ce qui représente une baisse de 0,8 % par rapport à 2009. Cette baisse au cours de cette période de 10 ans est un résultat de la fermeture de terrains de camping dans trois parcs peu utilisés dans les zones Nord-Est et Nord-Ouest, et d'autres facteurs comme la fermeture de certaines aires à des fins de réhabilitation. Certains emplacements de camping automobile ont été convertis en emplacements d'hébergement avec toiture, ce qui a entraîné leur plus grande utilisation. Les emplacements de camping automobile ont aussi été étendus dans certaines régions à forte demande, ce qui a également entraîné leur plus grande utilisation et amélioré la répartition générale des emplacements de camping. En 2019, 8 541 emplacements de camping en arrière-pays étaient offerts, ce qui représente une hausse de 12,2 % par rapport à 2009, et 174 hébergements avec toiture étaient offerts, ce qui représente une hausse de 49 %.

Parcs Ontario avait 39,9 km de sentiers d'accès facile à la disposition des visiteurs en 2019. Les données pour 2009 ne sont pas disponibles, car cette mesure n'a pas été faite. Depuis 2009,

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

Parcs Ontario a élaboré un système d'information permettant de garder la trace de ces renseignements.

Les parcs provinciaux opérationnels offrent également des centres de visiteurs, des musées, des magasins, des blocs sanitaires, des services d'électricité pour le camping et d'autres services et installations afin de rendre plus agréable l'expérience des visiteurs.

Activités patrimoniales traditionnelles de plein air

Chasse récréative

En vertu de la *LPPRC*, la chasse récréative est interdite dans les parcs provinciaux à moins d'être autorisée par les règlements d'application de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*. Au contraire, dans les réserves de conservation, la chasse récréative est permise à moins d'être interdite par les règlements d'application de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*. Les membres des communautés autochtones peuvent chasser dans les zones protégées en raison de leurs droits ancestraux et issus des traités.

La chasse de la sauvagine est réglementée par le Service canadien de la faune. Toutes les autres espèces chassées de l'Ontario sont réglementées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*.

Actuellement, la chasse récréative est permise dans au moins une partie de 428 des 635 parcs provinciaux et réserves de conservation de l'Ontario (67 %). Des directives précises relatives aux saisons, aux espèces de gibier et aux règles sont fournies dans les règlements d'application de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et publiées dans le Résumé des règlements de la chasse annuel. Le MRNF recueille des renseignements sur la chasse au gros gibier à une échelle de paysage, sans distinction quant à la récolte à l'intérieur ou à l'extérieur de zones protégées. Par conséquent, il est impossible de déterminer l'étendue de la chasse dans les zones protégées à l'heure actuelle. Nous nous efforçons d'obtenir les données de chasse des parcs provinciaux et des réserves de conservation en vue des futurs rapports.

Pêche récréative

La pêche récréative est permise dans tous les parcs provinciaux et toutes les réserves de conservation, sauf lorsque des réserves de poissons ont été établies. Les règlements qui décrivent comment les pêcheurs peuvent pêcher dans certains parcs provinciaux et certaines réserves de conservation, notamment en limitant les endroits et les moments où la pêche est autorisée, le type d'équipement utilisable (p. ex., appât, hameçons avec barbes) et les limites de possession de poissons sont promulgués en vertu des règlements de la pêche du MRNF de l'Ontario et de la *Loi sur les pêches* fédérale. Les membres des communautés autochtones peuvent pêcher dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation en raison de leurs droits ancestraux et issus des traités.

Actuellement, la pêche récréative est permise dans l'ensemble des 340 parcs provinciaux de l'Ontario. Cependant, seuls 209 de ces parcs contiennent des plans d'eau suffisants pour permettre la pêche. De même, la pêche est permise dans l'ensemble des 295 réserves de conservation. Cependant, seules 273 de ces réserves de conservation contiennent des plans d'eau suffisants pour permettre la pêche.

Piégeage commercial

Le piégeage commercial est régi par la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* du MRNF et les politiques qu'il administre. Les membres des communautés autochtones peuvent piéger dans les zones protégées en raison de leurs droits ancestraux et issus des traités.

Le piégeage commercial est permis dans 292 des 340 parcs provinciaux de l'Ontario (86 %), cependant, seuls 216 contiennent, intégralement ou en partie, des zones de piégeage utilisées. Le piégeage est également permis dans l'ensemble des 295 réserves de conservation; cependant, seules 263 contiennent, intégralement ou en partie, des zones de piégeage utilisées.

Rapport sur les indicateurs de l'état des ressources naturelles de l'Ontario

En vertu de la politique de Parcs Ontario sur les utilisations permises (élimination progressive) de 2010, la récolte de fourrure ne peut se poursuivre que pendant la vie d'un trappeur dans les parcs. Si un permis est révoqué ou remis, ou qu'une demande de transfert a été reçue antérieurement, le piégeage dans ce parc est annulé. Les autochtones qui exercent des droits ancestraux ou issus de traités bénéficient d'exceptions.

Bien que les récoltes des trappeurs soient consignées, l'emplacement précis des espèces récoltées dans la zone de piégeage (c.-à-d., à l'intérieur ou à l'extérieur d'une zone protégée) est inconnu. Par conséquent, le nombre et les variétés d'espèces récoltées dans les zones protégées sont inconnus. Nous estimons que les répercussions du piégeage seront minimales en raison de la petite taille de la zone de piégeage et de la réglementation visant un piégeage viable.

Visites des parcs provinciaux opérationnels

Cette augmentation des possibilités d'activités récréatives a soutenu la croissance continue du nombre annuel de visiteurs de Parcs Ontario. Parcs Ontario a accueilli 10,8 millions de visites dans les parcs provinciaux opérationnels en 2019, ce qui constitue une augmentation moyenne de 13 % depuis 2009.

Dernière mise à jour de l'indicateur

Avril 2021

Sources des données

Section des zones protégées, Parcs Ontario

Liens connexes

S. O.